



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Acquisition d'hélicoptères de transport lourds

Question écrite n° 10563

### Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho alerte M. le ministre des armées sur le fait que l'armée française ne dispose d'aucun véritable hélicoptère de transport lourd, bien que la plupart des alliés en aient et participent à des opérations aéroportées avec la France. Or, en février 2020, il avait été annoncé que la France allait commander des hélicoptères lourds. Aussi, elle lui demande s'il entend enfin procéder à l'acquisition de quelques hélicoptères de transport lourds (soit sur étagère avec des CH-53K King Stallion, CH-47F Chinook, Mi 26, soit en relançant la production d'un SA321 Super Frelon modernisé, ce qu'ont fait les Chinois avec l'Harbin Z-8) comme il était prévu ou bien si encore une fois ce projet est reporté *sine die*.

### Texte de la réponse

Par rapport aux hélicoptères de manœuvre et d'assaut (HMA, classe 9 à 12 tonnes), l'hélicoptère de transport lourd (HTL, classe 20 tonnes et plus) présente l'avantage d'une plus grande capacité d'emport mais impose des contraintes très supérieures en termes de mise en œuvre et de caractéristiques des zones de poser. Il représente donc une réponse bien adaptée au besoin de mouvement (logistique et passagers) intra-théâtre mais n'est pas optimisé pour l'engagement directement au contact, même si les théâtres actuels et récents ont pu permettre, voire imposer, son emploi en missions de combat (géographie particulière et absence de menace 3D significative). Actuellement, le besoin de l'aérocombat est couvert par les HMA de type CAÏMAN, COUGAR et CARACAL, alors que le besoin en transport logistique repose sur les avions de transport tactique (ATT) C-130 ou CASA, et sur le recours à nos partenaires pour la composante HTL. Par exemple, des CH47 CHINOOK britanniques et des EH 101 MERLIN danois ont été intégrés au groupement tactique désert aérocombat (GTD-A) de Gao dans la bande sahélo-saharienne. La question du besoin français en HTL est née des contraintes du théâtre afghan, où la conjonction, très rare, de hautes altitudes et de températures élevées pénalisait considérablement les HMA en service à cette époque (COUGAR et CARACAL) engagés par la France sur ce théâtre. En condition « été afghan », un CHINOOK pouvait embarquer plus de 20 combattants équipés, contre environ 5 pour le COUGAR ou le CARACAL. Mais les remarquables performances du CAÏMAN ont modifié la donne : en bande sahélo-saharienne, par très hautes températures, un CAÏMAN avec le plein de carburant peut embarquer 15 à 20 combattants équipés, contre 25 à 30 pour le CHINOOK. Cette différence notable de performance pose donc la question de la pertinence du surcoût du HTL. Des études ont été lancées en janvier 2019 pour l'acquisition d'une capacité HTL. Les premières conclusions sont les suivantes : un coût estimé à 140 millions d'euros pour l'acquisition de deux CHINOOK (auxquels s'ajoutent les coûts et contraintes techniques et logistiques de soutien d'un micro parc et les coûts et contraintes en ressources humaines de formation et de gestion de micro-populations) ; une acquisition non patrimoniale (location) représenterait un coût compris entre 140 et 400 millions d'euros sur 4 ans, selon la version d'appareil et le niveau de service demandé. Ce double effort financier et humain se ferait au prix d'évictions significatives sur les composantes HMA et ATT, voire sur d'autres composantes opérationnelles. Considérant l'ensemble de ces éléments, un avis défavorable a été émis à l'acquisition de HTL, même sous une forme non patrimoniale, pour privilégier une composante HMA robuste et homogène par armée (CAÏMAN et COUGAR dans l'armée de Terre, CARACAL dans l'armée de l'air

et de l'espace), dont le coût global de possession sera très inférieur à celui induit par un micro-parc HTL, pour une souplesse d'emploi (tactique et RH) bien supérieure. L'action de cette flotte HMA pourra être complétée par le recours à des partenariats avec nos alliés (dont plusieurs en Europe mettent en œuvre des HTL) si une capacité lourde s'avère nécessaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10563

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Armées

**Ministère attributaire :** Armées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er août 2023](#), page 7128

**Réponse publiée au JO le :** [21 novembre 2023](#), page 10471